

Ingénieur des télécommunications (2 postes)

Définition

Participe au développement, à la maintenance des systèmes des télécommunications en assurant l'analyse fonctionnelle, la conception technique, le codage, la mise au point et la documentation des programmes dans le respect des normes et standards. Participe aux études préalables (les cahiers de charges, les études fonctionnelles).

Compétences techniques de base

Planifier les tâches et travaux des télécommunications avec les outils mis à sa disposition. Assurer la continuité de service des systèmes de contrôle et de gestion de l'Autorité. Rédige les dossiers techniques. Etre capable de s'adapter de manière permanente, aux nouvelles technologies de développement (logiciels et matériels).

Compétences associées

Connaître les systèmes des télécommunications et protocoles de signalisation
Savoir réagir rapidement en proposant des solutions
Etre capable de hiérarchiser les urgences et les échéances
Comprendre et développer des raisonnements formels et abstraits.

Formation et expérience

Ce poste est ouvert aux candidats de nationalité mauritanienne, des deux sexes, âgés de 40 ans, au plus, et justifiant d'un niveau bac + 5 au minimum, en télécommunications.

Les diplômes les plus récents seront privilégiés.

Lieu d'exercice de l'activité

Nouakchott ou tout autre endroit par nécessité de travail

Langues

Arabe, français, anglais.